

Paris,  
le mardi 11 juillet 2017

**Émetteur :** Leïla SAKER - Chef de projet RH - UcanSS, Tel : 01 45 38 81 68 - Mail : lsaker@ucanSS.fr

**Objet :** Mise à la disposition des organismes de moins de 250 salariés d'un outil d'auto diagnostic de leur politique en faveur des personnes en situation de handicap

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Par LI n°0576 du 27 juin 2016, je vous avais fait part de la signature d'une convention triennale entre le Régime général de Sécurité sociale et l'Agefiph afin de consolider l'engagement de notre Institution en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Depuis cette signature, nous avons pu débiter le déploiement d'une politique handicap ambitieuse, au service des organismes, à travers un certain nombre d'actions : professionnalisation de la mission handicap interbranche, participations à des salons pour l'emploi en interbranches et en régions, financement de diagnostics courts pour les organismes locaux, acquisition d'une solution de multidiffusion des offres d'emploi vers des sites spécialisés via la bourse des emplois UcanSS, réalisation et mise à disposition d'un flyer pour accompagner les RQTH (Reconnaissance de Qualité de Travailleurs handicapés), création d'un programme HandiAchat interbranches...

Au sein de cette dynamique, une des actions prévue dans le cadre de la convention concerne la mise en place de diagnostics locaux. Véritable outil de pilotage, le diagnostic permet aux organismes d'identifier leurs forces et leurs faiblesses et de construire un plan d'actions en cohérence avec les dispositions existantes.

Le cadre de la convention prévoit la mise en œuvre de 3 types de diagnostics correspondant à 3 cibles différentes :

- les organismes de moins de 250 salariés peuvent avoir recours à une grille d'autodiagnostic ;
- les organismes de 250 à 1 000 salariés, dont le taux d'emploi est inférieur à 6% et qui paient une contribution à l'Agefiph, peuvent mettre en place un diagnostic court sur le budget de la convention. Sur les 21 diagnostics prévus dans le cadre de la convention, 8 sont en cours de réalisation ;

- les organismes de plus de 1 000 salariés peuvent solliciter auprès des Délégations Régionales de l'Agefiph, le co-financement d'un diagnostic conseil approfondi. Les organismes souhaitant réaliser ce diagnostic doivent se rapprocher de leur référent handicap national et de l'Ucanss qui centralisent les besoins et relayent la demande auprès de l'Agefiph.



J'ai aujourd'hui le plaisir de vous faire parvenir l'outil d'autodiagnostic construit pour les organismes du Régime général de Sécurité sociale de moins de 250 salariés, permettant aux organismes qui le souhaitent d'évaluer leurs pratiques en matière de politique d'emploi en faveur des personnes en situation de handicap.

Cet outil d'évaluation permet de mesurer l'implication de l'employeur en matière de handicap à travers 5 domaines d'actions :

- le pilotage,
- le recrutement et l'intégration,
- le maintien dans l'emploi,
- la vie et l'évolution professionnelle,
- la collaboration avec le secteur adapté.

Chaque domaine d'action est évalué selon 10 à 22 critères, avec pour chaque critère un indice de performance. Cet outil, intuitif et libre d'utilisation, vous permettra de mesurer vos actions et de suivre leur évolution à travers le temps. Ces informations resteront, bien entendu, à votre niveau.

Une fois cette action mise en œuvre, vous aurez la possibilité, si vous le souhaitez, de solliciter la mission handicap nationale pour identifier les suites à donner à votre démarche.

Si vous souhaitez bénéficier d'informations complémentaires concernant cet outil et/ou les actions de diagnostics proposées dans le cadre de la convention signée avec l'Agefiph, Leïla Saker, pilote de la mission handicap nationale, se tient à votre disposition : [lsaker@ucanss.fr](mailto:lsaker@ucanss.fr) ou 01 45 38 81 68.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'expression de mes salutations distinguées.



Didier Malric

Directeur

Document(s) annexe(s) :

- Document annexe